

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Mardi 24 septembre 2019

Année scolaire : **2019/2020**

Numéro de séance : 1

Date de transmission de la convocation aux membres : 12 septembre 2019

1^{ère} convocation (oui/non) : oui

2^{ème} convocation (oui/non) :

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Présidente : Mme Thiollet

Secrétaires de séance : M. Blanchard

Quorum (13 ou 16) : 16

Nombre de présents : 18

Ordre du jour

I – Approbation de l'ordre du jour et du PV du conseil d'administration du 27 Juin 2019

II - Vie financière et matérielle

- ✓ Contrats et conventions
- ✓ Prélèvement sur fonds de roulement (manuels scolaires)
- ✓ Convention d'hébergement des assistantes de L.V.
- ✓ Projets et voyages scolaires 2019.20

III - Vie éducative

- ✓ Bilan de la rentrée scolaire
- ✓ Manuels scolaires
- ✓ Modalités de vote pour l'élection des parents d'élèves

IV – Questions diverses

PRESENCE au CONSEIL

Séance du Mardi 24 septembre 2019

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P [x]	A [x]	E [x]	Nom - Prénom	P[x]]	A[x]]]
ADMINISTRATION	Cheffe d'établissement	Mme Monique Thiollet	X						
	Proviseure adjointe	Mme Delphine Roux	X						
	Gestionnaire	Mme Dominique Lamongie	X						
	C.P.E.	M. Laurent Thomas		X	X	Mme Sophie Bazille	X		
ELUS LOCAUX	Représentants de la Région	Mme Léonore Moncond'huy M. Macaire Jean-François		X	X				
	Représentant de la Ville	M. Aurélien Tricot		X					
	Vice Président de la Communauté Urbaine	M. René Gibault	X						
PERSONNALITES QUALIFIEES		M. Michel Gris		X	X				
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	M. Olivier Blanchard	X						
		Mme Laurence Manoir	X						
		Mme Sonia Pagenot	X						
		M. Philippe Lincio	X						
		Mme Valérie Meyer	X						
		Mme Angélique Poireault		X	X	Mme Marianne Rey-Lescure	X		
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme Peggy Canon	X						
		M. Bernard Hogrel	X						
		Mme Anick Lamaix	X						
		Mme Maguy Gouionnet	X						
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	M. Thierry Dubois	X						
		M. Hervé Piquion	X						
		M. Pierre-Yves Boutin		X	X				
		Mme Bernadette Penot	X						
		Mme Hélène Languereau		X	X				
	Elèves	M. Gwendoline Pageot		X	X				
		M. Victor Chasseriaud		X	X				
		M. Nils Venier		X					
		M. Frederick Hawkins		X	X				
		Mme Lila Zeraali		X	X				

[x] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Présentation des nouveaux membres du CA : Sophie Bazille, Dominique Lamongie, Delphine Roux

**I – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU P.V. DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2019**

Adoption du PV du CA du 27/06/2019 :

Pas de remarques sur la forme ou le fond ; adopté à l'unanimité.

II - VIE FINANCIERE

II.A – Contrats et conventions

- Contrat de location de deux imprimantes de chez Rex Rotary deux imprimantes N/B (location / Rex Rotary) : 244,8/an pour une imprimante (comprend l'installation, la maintenance et les consommables : cartouches).

Mme Manoir fait remarquer que la société n'est pas présente sur Poitiers, mais elle constate qu'elle vient de s'installer à Chasseneuil. Mme Lamongie répond que les déplacements étant compris, on verra si c'est valable. Sachant que l'on s'engage sur 5 ans et 3 mois !

Mme Thiollet signale que ce contrat a valeur de test, car il n'engage que pour deux imprimantes.

Adopté à l'unanimité.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

- Convention de prêt d'ordinateur pour les élèves en S.T.M.G. et les étudiants B.T.S. Jusqu'à présent, il y avait obligation de demander une assurance, mais certains ordinateurs sont très anciens, de sorte qu'on *conseille* seulement de prendre une assurance.

Adopté à l'unanimité.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

- Convention de prêt d'un baladeur numérique prêt d'un baladeur numérique MP3 (cours de langue) ; valeur de 40 Euros. Comprend, comme pour les ordinateurs, le coût d'une éventuelle détérioration.

Adopté à l'unanimité.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

- Convention d'hébergement du logement n°6
Hébergement de 2 assistantes de langue et de M. Saint-Preux en colocation. Chaque colocataire acquitte un montant de 80 Euros par mois.
Adopté à l'unanimité.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

- Convention de prestation de projet pédagogique avec la Compagnie du Veilleur
La Compagnie du Veilleur intervient dans le cadre de la spécialité espagnol pour un travail choral autour de discours de militants.
Coût : 780 € HT + 264 € HT de frais kilométriques
Adopté à l'unanimité.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

- Convention de bénévolat avec Valentin Rouillon, ancien élève du lycée.
En attendant de commencer son service civique à la date de sa majorité, Valentin Rouillon travaillera au lycée dans le cadre d'une convention de bénévolat. Il sera majeur en décembre, or l'Education nationale ne peut recruter qu'à partir de 18 ans.
Son poste sera basé au bureau du CDI.
Ses missions : réalisation du trombinoscope du lycée, page web et FBK, instagram du CVL, journal du lycée, concours « Raconte ton abibac » ; Concours BD avec Elise Lafond et R. Gaboriau.

[arrivée de M. Dubois à 18h25]

Les horaires sont indiqués en annexe. Attestation d'assurance à fournir par les parents.
Mme Pagenot demande s'il est possible de lui offrir la cantine ; on ne peut le gratifier, mais ce serait un minimum de reconnaissance. Mme Thiollet remercie pour cette proposition. La convention est donc complétée en ce sens.
Adoptée à l'unanimité.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	18

- Convention de partenariat avec l'association Shakti dans le cadre d'un repas « sans viande » dont la différence de coût avec un repas avec viande est réservée à l'association.
Date du repas sans viande : le 24/09/2019.

Objectif : Aide à l'enfance défavorisée en Inde.

Adopté à l'unanimité.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	18

- Affectation des logements de fonction

Le Conseil d'administration prend connaissance des nouveaux noms qui complètent la liste des logements de fonction.

Adopté à l'unanimité.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	18

- Demande de délégation envers le chef d'établissement concernant les conventions avec l'I.N.S.P.E. pour l'accueil des étudiants de master en stage d'observation
Mme Canon demande de quelle formule de stage il s'agit. Mme Pagenot répond qu'il y a diverses formules. Mais pour ne pas être obligés de réunir le C.A. chaque fois qu'une demande est transmise, une délégation de signature est nécessaire.

Adopté à l'unanimité.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	18

Etait annoncé sur l'ordre du jour un don de Futurovente (vente de saucissons), mais il sera voté ultérieurement, car le montant du don n'est pas encore arrêté.

II.B – Prélèvement sur fonds de roulement (manuels scolaires)

Mme Lamongie présente les DBM pour information.

Prélèvement sur fonds de roulement : dans le cadre de la gratuité des manuels scolaires, la Région offre une aide de 200 € pour chaque élève de seconde et de première. Mais le montant global des manuels dépassant le plafond de 200 €, on a dû retirer du pack le livre de géographie de 2^{nde} et le livre d'anglais de 1^{ère} générale.

Dès que les parents auront édité leur e-coupon, ils recevront tous leurs manuels sauf ces deux-là que les établissements sont chargés d'acheter sur leurs fonds propres, la Région leur remboursant ensuite la dépense à l'euro près.

Pour le lycée du Bois d'Amour, la commande s'élève à 15 000 Euros ! Le remboursement par la Région sera voté en Commission Permanente début novembre.

La Région ne s'est pas encore engagée par écrit, car il faut un vote de la Commission Permanente pour engager la collectivité (sachant que, info de M. Piquion, des établissements ont refusé de s'engager dans ce processus)... M. Piquion souligne que certaines sections font faire des économies à la Région, mais cela n'a pas été reréparti entre les établissements.

M. Dubois est un peu inquiet quant à l'engagement de 15 000 Euro sans certitude de remboursement. Se pose également le problème du délai de remboursement.

Mme Lamongie indique qu'après prélèvement, le lycée disposerait encore de 88 202 € de fonds de roulement. Mme Thiollet résume en disant que le lycée peut financer l'opération et que la Région reste ferme sur son engagement de gratuité. Attendre pénalise les élèves et/ou coûte en photocopies.

Mme Pagenot souligne également le problème des manuels numériques (traitement très différencié pour l'accès).

M. Piquion trouve la réforme critiquable sur ce point aussi. Il regrette également le coût des consommables laissé à charge des familles en STMG.

17 pour, 1 abstention (M. Piquion qui demande à figurer nommément)

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	1
Pour :	17

M. Piquion fait lecture d'un communiqué « la gratuité, pas pour tout le monde ». Mme Pagenot indique que dans certains lycées, on a interdit aux élèves d'écrire sur les consommables pour pouvoir les réutiliser.

M. Dubois acquiesce même si l'argument du consommable n'est pas très écologique.

Mme Pagenot précise que les collègues de mathématiques ont opté pour 6 jeux de manuels seulement ; elle regrette que la contractualisation et le partage des collègues sur plusieurs établissements contribuent à la non-utilisation de manuels.

II.C – projets et voyages scolaires

Présentation des voyages et projets

- **Séjour à Londres :**

L'accueil aux Pays bas ne fonctionnant pas, il y aura un voyage à Londres pour les 1ères de la section euro, complétée par la spécialité anglais, en décembre. Voyage en car, logement en famille.

(Accompagnateurs : N. Minet, O. Jutand, F. Rossio, P. Canon). Pas de subvention Région car le voyage aura lieu en fin d'exercice, mais Mme Pagenot rappelle l'existence du fonds social qui a encore de l'argent.

M. Piquion rappelle que la FCPE peut aider les familles. Cela suppose un passage par le CA de la FCPE, puis passage comme don au CA du lycée.

Adopté à l'unanimité.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	18

- **Voyage en Italie - Toscane**

Projet destiné aux élèves d'italien LV2, LV3. Coût du voyage : 361 €. Transport en car, hébergement en hôtel. Le voyage est cher en raison de l'éloignement et parce que l'hébergement en Italie est coûteux.

Adopté à l'unanimité.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	18

Nouvelle réglementation de la Région : aide de 100 € (120 € pour les boursiers) pour 4 voyages (et non plus 5).

- **Voyage en Espagne - Santander**

Nord de l'Espagne. Coût : 234 € ; séjour en immersion dans des familles, pour 40 élèves de Terminale (spécialité espagnol, TL LVA + LV2, TS LV2)

Adopté à l'unanimité.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	18

- **Voyage Nice dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts**

Coût : 350 €. M. Blanchard présente l'imbrication du voyage dans les programmes d'histoire des arts de 1^{ère} et terminale.

Adopté à l'unanimité (sans M Piquion, sorti).

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

M. Dubois demande quel pourcentage d'élèves est amené à voyager ; M. Blanchard lui répond que le projet consiste à proposer au plus grand nombre au moins un voyage sur les 3 années, mais qu'il faudrait voir en suivi de cohortes quel est le réalisé.

- **Sortie théâtre au T.A.P. Musset « il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée »**

Sortie TAP Musset (15/10) ; participation respective de 10 € par élève. Adopté à l'unanimité.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	18

- **Sortie théâtre au T.A.P. « Hamlet » de Shakespeare**

TAP Shakespeare (15/04); participation respective de 10 € par élève. Adopté à l'unanimité.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	18

III - VIE EDUCATIVE

III.A – Bilan de la rentrée scolaire

Mme Thiollet établit un bilan de la rentrée.

Environ 1100 élèves

Personnel au complet

Bâtiments modulaires opérationnels. Mme Meyer signale le danger des fenêtres à ouverture modulable et demande le blocage d'une des directions d'ouverture. Cela risque de poser problème en été, d'autant plus que, selon Mme Pagenot, une climatisation au moins ne fonctionnerait pas.

Mme Manoir évoque également le problème du stationnement des élèves, sous les fenêtres des BTS.

M. Piquion rappelle le besoin de disposer d'une salle pour les associations.

Les toilettes en cours de construction. Mme Pagenot demande s'il est normal que les portes ouvrent vers l'intérieur. Mme Lamongie répond que ce sont les normes. Elles sont également équipées de signaux lumineux pour sourds (alarmes).

III.B – Manuels scolaires

Bourse aux livres.

M. Piquion rappelle que les (anciens) manuels de langues restants ont été proposés aux adhérents de la FCPE. Ils resteront à disposition le temps nécessaire ; lorsque les professeurs n'en auront plus besoin, ils seront récupérés pour envoi en Afrique.

A rappeler aux familles : Il n'y a pas d'obligation d'adhésion à une fédération de parents d'élèves pour pouvoir bénéficier de la gratuité des manuels scolaires !

Le dispositif est un peu complexe. Les livres sont pour la plupart déjà disponibles (on avait annoncé janvier). Les capacités de stockage de Gibert sont actuellement saturées.

Procédure : Les familles vont sur le site de la Région, créent un compte, se connectent, inscrivent l'élève. L'établissement valide. La famille revient alors sur le site, choisit un prestataire (PEEP, FCPE, Gibert) et édite ses e-coupons. Il y a aussi coupon de 20 € pour achat de romans.

Possibilité de déposer les coupons à l'accueil (indiquer classe et nom de l'élève) ; la fédération choisie fera le nécessaire.

Mme Canon demande quand les manuels seront effectifs. M. Piquion est dans l'incapacité de répondre à ce jour.

La région, propriétaire des livres, ne demande pas de caution, mais attend que les fédérations récupèrent les livres en fin d'année. Comment ?

Mme Rey Lescure demande aux parents de faire une information ; mais cela relève de la Région.

III.C – Modalités de vote pour l'élection des parents d'élèves

Tenue des élections : Mme Thiollet indique que le vote à l'urne n'est plus indispensable, le vote par correspondance peut désormais suffire. Les parents indiquent qu'ils se satisferont largement du seul vote par correspondance.

Mme Pagenot demande qui de l'administration ou des associations transmet les invitations à voter. Cela passe par l'E.N.T., et un rappel est fait par la Vie scolaire. Les fédérations utiliseront peut-être leur liste de diffusion.

Pour rappel, le dépouillement du vote aura lieu le vendredi 11 octobre à 13 heures.

IV – QUESTIONS DIVERSES

La liste unitaire a demandé un dialogue avec les parents sur le ressenti parents/professeurs de la réforme du lycée. Mme Pagenot évoque la réunion qui a eu lieu sur le créneau syndical libérable.

Elle liste les difficultés :

- Groupes de sciences à 24 (problème de sécurité et pour l'évaluation au baccalauréat).
- Mise en place complexe en première générale : structure des classes (même si chaque élève a eu ses vœux) ; 40 professeurs par classe !
- L'esprit du groupe classe est perdu (problème pour la récupération du travail pour un élève malade par exemple ; cohésion de groupe).
- Problème des conseils de classe (à 40 !!!).
- Qui pourra être professeur principal ?
- Situation non anticipée par le législateur. Difficulté pour réaliser les emplois du temps...
- Problèmes des groupes auxquels s'ajoutent des élèves (groupes de maths ; SES). Mme Meyer demande pourquoi le Rectorat n'abonde pas en termes de moyens. Mme Thiollet indique que l'équipe de mathématique a fait le choix de groupes à 24, à coût constant. C'est alors que des élèves allogènes se sont ajoutés (spécialité absente sur place). On ne peut alors pas adapter.
- Dispositif verrouillé, perte de souplesse.
- Un groupe de STMG à 25 à ce jour. Cela doit pouvoir être équilibré car il y a une latitude en STMG. Mme Thiollet invite les enseignants à contribuer à cette amélioration en lui signalant quel élève gagnerait à changer de classe.
- Mme Canon indique que le problème apparaît aussi en anglais ; or le labo n'a que 24 places.
- Gros investissement et plus gros effort d'accompagnement. On peut s'inquiéter sur la mise en place en terminale (professeur principal). Mme Thiollet espère que ce sera plus simple en terminale (seulement 2 spécialités), mais cela s'ajoutera au niveau première. En revanche, elle doute d'une simplification de la structure des classes.
- Le travail des CPE se trouve aussi compliqué.

M. Dubois répond sur le ressenti des parents. L'AG de la FCPE aura lieu cette semaine. Dans l'immédiat, l'inquiétude se focalise sur les manuels et les e-coupons. Les autres bouleversements ne sont pas encore perçus ou pressentis. Comment les enseignants connaîtront-ils les élèves ?

Mme Meyer a beaucoup entendu en réunion de parents l'inquiétude sur le choix des spécialités.

Mme Pagenot indique que l'évaluation permanente engendre inquiétude et stress chez des élèves travailleurs et sérieux. Une certaine inhibition s'installe. L'école est normalement là pour installer des compétences. La marge de liberté est très réduite par les programmes et l'évaluation.

Mme Thiollet a envoyé un diaporama sur le bac aux enseignants. Le poids de chaque note sera en fin de compte minime.

M. Lincio dit que le risque de l'évaluationnisme était pesé dès l'an passé, mais on n'a pas été écouté.
Mme Pagenot craint les ratiocinations de parents « les plus informés » sur la légitimité de telle ou telle note.

M. Piquion invite à faire remonter le mécontentement.

Mme Thiollet pense que c'est le rôle des adultes de dédramatiser auprès des élèves...

En novembre, la banque nationale de sujets sera publiée ; un sujet sera choisi, non modifiable. Les professeurs se mettent d'accord sur un barème. Harmonisation après l'épreuve. Puis correction chez soi.

Tout enseignant peut être sollicité, qu'il connaisse ou non le programme (et il faudra qu'il se renseigne dans l'année).

Banalisation de 2 heures minimum : d'après Mme Thiollet, pour harmonisation des corrections (pas a priori pour le choix du sujet).

Mme Rey Lescure demande les délais de correction (sans décharge de cours). Réponse : Environ 1 mois ; Mme Pagenot : tout en continuant à faire cours et en faisant des évaluations courantes...
On va évaluer tout le temps.

Mme Penot fait remarquer que « la classe devient virtuelle ».

Qui va pouvoir faire le suivi plus individualisé des élèves ? Le système LPII relève du quasi bénévolat.

La question de la mise en place des E3C, déjà évoquée en conseil pédagogique, sera précisée lors du prochain conseil pédagogique.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Thiollet lève le conseil d'administration à 20 h24.